

Problème de terminal S

L'inextricable baisse de l'impôt sur le revenu des classes moyennes

Quoi qu'il en soit, le barème de l'IR devrait être profondément remanié



Mécomptes publics, François Ecalle

Les députés de LREM ont proposé d'alléger l'impôt sur le revenu (IR) des "classes moyennes", ce qui signifie de soit augmenter la part des ménages non imposés (56 %), soit réduire le taux d'imposition des ménages se situant dans le bas du barème. Plusieurs gouvernements ont déjà eu cette idée dans le passé et ont été confrontés au problème suivant.

Le moyen le plus simple est de relever le seuil de la première tranche du barème, éventuellement aussi de la deuxième, et/ou réduire le taux d'imposition dans cette tranche (14 %). Le problème est qu'une telle mesure profite à tous les ménages, y compris les plus riches, et coûte donc très cher. Alléger ainsi de 100 € l'impôt des classes moyennes revient à le réduire de 100 € pour tous les ménages imposés et coûte 1,7 Mds€.

Pour limiter ce coût, a été inventée il y a longtemps la décote. Par rapport à l'application du barème, celle-ci relève le seuil à partir duquel l'IR est dû et entraîne ensuite une forte

croissance de l'impôt quand le revenu augmente, jusqu'à ce que le montant de l'impôt revienne au niveau résultant du barème. Ensuite, le montant de l'IR est celui qui résulte du barème. Sous le quinquennat précédent a été ajoutée, pour les mêmes motifs, une réduction de 20 % de l'impôt dû après décote, réduction ramenée de 20 % à zéro pour les revenus compris entre 18 500 et 20 500 €.

Supprimer la décote

Si on ajoute les complications résultant du quotient familial et de son plafonnement, le calcul de l'IR est un problème de mathématiques pour terminales scientifiques, incompréhensible pour la plupart des contribuables. Mais ceux-ci peuvent observer, sans comprendre pourquoi, qu'une faible hausse de leur revenu peut entraîner une forte augmentation de leur imposition. Il serait donc regrettable d'accroître cette complexité avec un nouveau dispositif de ce type.

“Le calcul de l'IR est un problème de mathématiques pour terminales scientifiques, incompréhensible pour la plupart des contribuables. Mais ceux-ci peuvent observer, sans comprendre pourquoi, qu'une faible hausse de leur revenu peut entraîner une forte augmentation de leur imposition”

S'il faut alléger l'impôt des classes moyennes, ce qui est un objectif discutable, il faudrait plutôt supprimer la décote et la réduction de 20 %, relever d'au moins 5 000 € le seuil de la tranche à 14 % pour qu'il n'y ait pas de nouveaux imposés, et réduire ce taux de 14 % (éventuellement relever le seuil et baisser le taux de la tranche à 30 %). Pour en compenser le coût, il n'y a que deux solutions : réduire les dépenses fiscales associées à l'IR, ou modifier le haut du barème, en abaissant les seuils des tranches à 41, 45, 48 et 49 %, ou en relevant ces taux.

Les taux supérieurs de l'IR sont parmi les plus élevés de l'OCDE si on y ajoute la CSG, et peuvent avoir des effets négatifs sur l'offre de travail des personnes concernées. Le choix devrait donc être entre abaisser les seuils des tranches supérieures, ce qui augmenterait l'impôt des contribuables situés au-dessus des nouveaux seuils, ou réduire les dépenses fiscales. La meilleure solution est de réduire, ou supprimer, les niches dont l'efficacité n'est pas démontrée et qui profitent plus particulièrement aux ménages les plus aisés.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 11/04/2019

Catégories :

Economie / Affaires publiques / Mécomptes publics /